

OBJECTIF(S)

- Passer en revue les nouveautés intervenues dans le droit de la copropriété, tant du fait de l'évolution des textes législatifs ou réglementaires que du fait de l'évolution de la jurisprudence.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires de copropriété, assistants de copropriété, comptables de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Loi ALUR
- Loi Macron
- Projet de loi ELAN (Résumé succinct, sous toutes réserves)

I - SYNDICAT ET CHARGES

- Le RCC
- Registre national d'immatriculation des SDC
- Fiche synthétique

II - COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION

- Comptabilité
- Les notifications et mises en demeure (LRAR, LRE)
- La protection des données personnelles : le RGPD

III - TRAVAUX ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Le fonds de travaux
- Le DTG
- Le plan pluriannuel de travaux
- Transition énergétique - Ravalement, réfection de toiture

IV - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COPROPRIÉTAIRES

- Convocation de l'AG
- Places handicapés
- Déroulement
- Décisions

V - LE SYNDIC ET SON CONTRAT

- Désignation
- Mandat du syndic
- Le code de déontologie
- Compte bancaire (séparé, unique)
- Honoraires

VI - VENTE D'UN LOT – MUTATION

- La vente d'un lot
- Les mutations

VII - RÉCAPITULATIF DES JURISPRUDENCES RÉCENTES



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap